

18 JUIN 2012

4D RIO+20

DOSSIERS ET DÉBATS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A QUELQUES JOURS DE LA CONFÉRENCE RIO+20 : L'AVENIR QUE NOUS VOULONS TOUJOURS ENTRE CROCHETS

Miriam Garcia & Vaia Tuuhia

La Conférence Rio+20 démarre seulement le 20 juin. Néanmoins une séance de négociation, dite PrepCom III, se déroulait entre le 13 juin et le 15 juin à RioCentro. Parallèlement, plusieurs événements autour de Rio+20 ont lieu dans la ville. A partir du 15 juin, la voix de la société civile se fait entendre plus fortement grâce à l'ouverture du Sommet des Peuples.

Des groupes de travail pour faire avancer les négociations.

Le message du Secrétariat de la Conférence était clair : un esprit de compromis devait émerger pour la réussite des négociations.

Dans cette perspective et pour l'accélération du processus, des groupes de travail thématiques ont été mis en place :

- Moyens de mise en œuvre ;
- Objectifs de développement durable ;
- Production et consommation durable ;
- Eau & changement climatique ;
- Océans ;
- Genre, éducation, santé, villes, transports et mines ;
- Produits chimiques et désertification ;
- Economie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ;
- Cadre institutionnel du développement durable.

Le 15, tard dans la nuit, seulement 25% du texte faisait consensus auprès des Etats-membres. Le Secrétariat souligne pourtant que le chiffre n'est pas représentatif de la dynamique de négociation. Selon Nikhil Seth (UN DESA), la statistique n'est pas la meilleure manière d'évaluer les avancées. Il met plutôt en avant six points qui devront être débloqués pour la réussite de la négociation : la définition des objectifs de développement durable, les technologies, le financement, le renforcement de capacités, le contenu de l'économie verte et la création des nouvelles institutions.

Des potentielles avancées sur les moyens de mise en œuvre

L'enjeu du financement a une place centrale dans les négociations internationales sur le développement durable. Et, ce n'est pas différent dans le cadre de Rio+20. Suite aux propositions du G77-Chine, la thématique sur les « moyens de mise en œuvre » faisait l'objet d'une section à part dans le draft document. C'est d'ailleurs ce groupe qui met en avant la proposition de création d'une « alliance pour le développement durable ». Il s'agit d'un fond, financé par des moyens nouveaux et additionnels, qui serait appelé à être opérationnel à partir de 2017.

Plusieurs acteurs de la société civile craignent la mise en place d'une coquille vide étant donné le contexte de crise économique et financière et le non-respect des engagements déjà pris auparavant. En outre, le Canada a déjà formellement demandé la suppression de cette proposition. Rien n'est gagné...

Le 15 juin après-midi, à la fin des négociations de la prep com, laisse un sentiment d'inachèvement. C'est maintenant le Brésil, pays hôte, qui reprend la main sur les négociations. Le 16 à midi, nous attendions tous ce nouveau texte annoncé par le gouvernement Brésilien. Vers 17h, il annonçait quatre priorités : les objectifs de développement durable, la gouvernance internationale du développement durable, les moyens de mise en œuvre et les océans ! Les négociations reprennent mais sous forme de consultation. Les réactions au nouveau texte ne se sont pas fait attendre côté états comme du côté de la société civile. Nous vous livrerons une analyse très prochainement.

Se sont aussi ouvertes le 16 juin, les journées de la société civile initiées par le Brésil... selon un système de vote, devraient ressortir plusieurs propositions de ces consultations, que présentera le Brésil devant les chefs d'état. Un procédé nouveau, mis en place en 3 mois, dont on verra les fruits mercredi.

A suivre...

(aussi sur twitter @Asso4D/@Collectif_rio20 et facebook sociation4D et Collectif Rio+20)



UN Photo/Maria Elisa Franco

Des objectifs attendus pour les négociations par Sha Zukang (secrétaire général de la Conférence des Nations Unies)

ASSOCIATION 4D

150-154 rue du fbg Saint-Martin

75010 PARIS

Tél : 01 44 64 74 94

Mail : info[a]association4d.org

Suivez nous sur Facebook
et sur Twitter (@Asso4d)

EXTRAIT DE LA NOTE DE DÉCRYPTAGE (II.6.5)

UNE GOUVERNANCE MONDIALE DOIT INTÉGRER UN POUVOIR DE SANCTIONS, GAGE DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

Au-delà de l'harmonisation et du renforcement du cadre institutionnel, il s'agit de pallier à l'insuffisance du droit international à faire respecter les engagements. Ainsi, il est flagrant que faute de système sérieux de garantie du respect des engagements, les pays tendent à se soustraire à leurs obligations, encouragés en cela par le fait que la multiplication des cas de non-respect éloigne même tout risque de désapprobation morale de la part des opinions publiques. Ceci est particulièrement évident dans le cas des engagements de réduction des émissions issus du Protocole de Kyoto, pour les contributions financières à l'aide publique au développement et pour la réalisation des OMD. Une situation qui va s'aggraver à mesure que le niveau des engagements va devoir s'élever du fait du retard accumulé jusqu'à présent sur les objectifs fixés. Or, le respect des engagements est le gage de la confiance, de l'équité et de la solidarité entre les pays et les populations.

Dès lors, des règles fortes de respect des engagements à travers des sanctions deviennent indispensables : si des pénalités financières ne sont pas progressivement mises en place, c'est non seulement toute la crédibilité du système international qui sera remise en cause, mais surtout les conditions de vie sur la planète.

Il s'agira donc d'engager une réflexion commune :

- entre les organismes internationaux (CCNUCC et OMC notamment) sur l'instauration de mécanismes de sanctions de nature économique ;
- sur les rôles et les modes de gouvernance des institutions susceptibles d'octroyer des financements (entre la CCNUCC, le FMI, le FEM et la Banque Mondiale).

La réforme de l'ONU doit instaurer une structure arbitrale des conflits, qui couvre à la fois les négociations sur l'environnement et celles sur le commerce avec pouvoir effectif de sanction. Ces sanctions, nécessairement proportionnées, ne peuvent être que de nature économique. En ce sens, la constitution d'une Organisation Mondiale de l'Environnement serait peu utile si elle ne dispose pas de capacités de sanction reliées aux autres organismes internationaux, à commencer par l'OMC. On pourrait également envisager l'élargissement des compétences de la Cour pénale internationale aux atteintes au patrimoine environnemental si une juridiction environnementale internationale n'est pas instituée.

Il est indispensable d'articuler la lutte contre le changement climatique, les autres conventions issues de Rio (biodiversité et désertification), les autres AME, et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les futurs Objectifs de Développement Durable.



RIO+20 EN LIGNE...

- La résolution de l'Assemblée Syndicale sur le travail et sur l'environnement à Rio+20 <http://www.ituc-csi.org/resolution-2nde-assemblee?lang=fr>
- Ce qui se passe à Rio, sur le blog Ma Planète «chezremi» : <http://www.chezremi.blogspot.fr/>
- 4 reportages réalisés à Rio et disponibles en ligne sur Positive Rio : *Les enjeux de Rio+20, Le projet Morrinho, Le Sommet des Peuples, la consommation durable* www.positive-rio.tv

Pour tout savoir sur l'état des négociations, consultez la note de décryptage Rio+20 :

http://www.association4d.org/article.php?id_article=697